



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-19412>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-19412

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-3271

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 15/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix-Marseille-Provence

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fournitures de bracelets et de badges RFID et accessoires pour la Métropole Aix-Marseille-Provence Lot 1 : Badges et accessoires à destination des agents et des élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Code CPV principal - Descripteur principal : 30162000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le contrat porte sur les prestations suivantes : Acquisition de badges et accessoires destinées à la réalisation de cartes professionnelles pour les agents et les élus de la Métropole. Deux types de cartes sont attendues et différents accessoires.

Critères d'attribution : Prix : 70% Valeur technique : 30% Le critère technique sera apprécié selon les deux sous-critères suivants : - Sous-critère A - 50% : le sous-critère technique « Qualité de l'échantillon fourni » sera apprécié au regard des échantillons de cartes professionnelles à destination des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence, fournis par les candidats. - Sous-critère B - 50% : le sous-critère technique « Fonctionnalité de l'échantillon fourni » sera apprécié au regard des échantillons de cartes à destination des élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence, fournis par les candidats.

Section 4 - Informations rectificatives

- BPU-DQE et critères d'attribution
- Une ligne a été ajoutée au BPU

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/02/2024